

INSCRIPTIONS AUX CONCOURS

des personnels enseignants, d'éducation, d'orientation, d'encadrement, administratifs, sociaux, de santé et des bibliothèques

■ Dates et modalités d'inscription aux concours :

Note de service n° 2019-095 du 5-7-2019 publiée au [BOEN du 11 juillet 2019](#) (à lire absolument !)

Dates d'ouverture du serveur d'inscriptions obligatoires par internet

du mardi 10 septembre 2019, à partir de 12 heures au jeudi 10 octobre 2019, 17 heures, heure de Paris.

Sauf pour concours infirmiers, SAENES CN et CS, ADJAENES 1ere classe et recrutements réservés infirmiers, assistant de service social, SAENES CN et ADJAENES 1ere et 2nde classe :

mardi 11 février 2020 à partir de 12 h au jeudi 12 mars 2020, 17 heures, heure de Paris

Les inscriptions aux nouveaux concours de psychologue de l'Éducation nationale et de conservateur des bibliothèques externe spécial devraient se dérouler au premier trimestre 2020.

Dans l'enseignement public, la CGT : c'est la CGT Educ'action.

Enseignant-es, CPE, personnels administratifs, personnels de vie scolaire, AESH, AED, personnels de santé ou des services sociaux, personnels de labo, titulaires, non-titulaires, stagiaires, étudiant-es INSPE... toutes et tous ensemble nous construisons une école qui forme et émancipe.

Rejoignez-nous !

Ensemble nous pouvons lutter contre des réformes qui dégradent constamment le Service public d'Éducation et qui dégradent donc nos conditions de travail et les conditions d'études des élèves.

■ D'autres infos sur nos sites internet :

Enseignement public
(CGT Educ'action)
<http://www.cgteduc.fr/>

Enseignement Supérieur
(CGT-FERC-Sup)
<http://www.ferc-sup.cgt.fr/>



web



web

■ Inscription par internet :

- pour les concours de recrutement de professeur.es des écoles et les personnels de l'enseignement du second degré :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

- pour les concours de conseiller.es principaux/principales d'éducation :

<http://www.education.gouv.fr/concoursCPE>

- pour les concours de personnels d'encadrement :

<https://www.education.gouv.fr/cid5349/concours-des-personnels-d-encadrement.html>

- pour les concours et les examens professionnels de personnels administratifs, sociaux, de santé :

<http://www.education.gouv.fr/siac3>

- pour les concours et examens professionnels de personnels des bibliothèques :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bib>

- pour les concours de psychologues de l'éducation nationale :

<http://www.education.gouv.fr/concourspsyEN>

→ ■ Attention !

En application du principe d'égalité de traitement, **aucune inscription ne sera acceptée postérieurement aux dates fixées.**

- **L'administration ne vérifie pas en début de concours vos conditions d'inscription, c'est à vous de le faire.** Votre convocation ne préjuge pas de la recevabilité de votre candidature. En cas d'erreur, même de bonne foi, votre admission peut être annulée (article 20 de la loi 84- 16 du 11 janvier 1984).

Pensez à imprimer et enregistrer le PDF récapitulatif de votre inscription sur lequel se trouve votre numéro d'inscription et la liste des pièces justificatives à fournir.

- **N'attendez pas les derniers jours pour vous inscrire**, le serveur peut connaître des défaillances.
- **Notez bien votre numéro d'inscription.** Tant que le numéro n'est pas affiché, l'inscription n'est pas enregistrée.

Pendant la période d'ouverture du serveur, **vous pouvez modifier votre dossier** à l'aide de votre numéro d'inscription.

- **Les candidat.es à un concours dont l'épreuve repose sur un dossier RAEP doivent également imprimer et enregistrer le document avec le code barre qui devra être utilisé comme couverture du dossier.**

Un.e candidat.e ne peut s'inscrire dans une même section à un concours du privé et à un concours du public (externe/CAFEP ou interne/CAER).

Un.e candidat.e ne peut se présenter qu'à un seul recrutement réservé au titre de la même session.

Inscription exceptionnelle par écrit

En cas d'impossibilité de s'inscrire sur internet, les candidat.es peuvent, sur demande écrite dont le modèle se trouve dans la note ministérielle, obtenir un dossier imprimé d'inscription.

Envoi du dossier d'inscription

Le dossier imprimé doit être renvoyé, en recommandé simple, au service académique, le cachet de La Poste faisant foi (conservez le récépissé d'envoi) au plus tard **le jeudi 10 octobre 2019**.

Le cachet de la poste faisant foi, il est déconseillé d'avoir recours au service de votre administration ou de votre établissement qui n'offre pas cette garantie.

Troisième concours

Des possibilités existent pour les candidat.es sans condition de diplôme ayant exercé au minimum 5 ans dans le privé.

Il faut, d'une part, remplir les conditions générales d'inscription aux concours de la Fonction publique et d'autre part celles spécifiques propres au concours.

Nous vous invitons à consulter le site du MENJ et nos sites internet pour plus de précisions.



Candidat.es handicapé.es et bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Des dérogations aux règles de déroulement des concours sont prévues afin, notamment, d'adapter la durée et le fractionnement des épreuves.

Les aménagements doivent être demandés au moment de l'inscription.

Ils sont accordés par le service organisateur du concours après production d'un certificat médical délivré par un médecin agréé.

Ils ne sont pas accordés automatiquement.

Dans le cas d'une réussite au concours et préalablement à leur nomination, les lauréat.es sont convoqué.es par l'administration pour une visite médicale auprès d'un médecin agréé.

L'après...

Modalités du stage

La majorité des stagiaires est affectée à mi-temps en école ou établissement pour pouvoir suivre en parallèle à l'INSPE une formation universitaire en M2.

Des aménagements de stage sont prévus en particulier pour les lauréat.es ayant une "expérience significative d'enseignement" et les lauréat.es de concours n'exigeant pas l'obtention d'un Master qui peuvent être affecté.es à temps plein en école ou établissement avec des modules de formations adaptés à l'INSPE.

Remboursement des frais de concours - Au moment du concours, les agent.es de la Fonction publique de l'État, titulaires ou non-titulaires peuvent demander un remboursement des frais de déplacement au titre du [décret 2006-781](#) du 3 juillet 2006 ([article 6](#)). L'administration ne peut pas refuser ce remboursement au motif d'une insuffisance de crédit (TA de Rennes, Gilles L., 17 juin 2004).

■ Calendrier des épreuves et concours ouverts à la session 2020 :

Calendrier prévisionnel des épreuves d'admission pour certains concours, examens professionnalisés réservés ou examens professionnels d'avancement

- examen professionnel d'avancement au grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe exceptionnelle : du 14 au 17 janvier 2020
- examen professionnel d'avancement au grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure : du 21 au 24 janvier 2020 ;
- examen professionnel d'avancement au grade de bibliothécaire hors classe : du 3 au 7 février 2020 ;
- concours interne de conseiller technique de service social : le 11 février (pour les candidats passant l'épreuve en visioconférence) et du 18 au 20 février 2020 ;
- examen professionnel d'attaché principal : du 10 au 20 mars 2020 ;
- concours unique de médecin de l'éducation nationale : du 17 au 20 mars 2020 ;
- concours de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure : du 29 au 30 avril 2020 ;
- concours de droit commun, concours externe spécial et examen professionnalisé réservé de bibliothécaire : du 12 au 15 mai 2020 ;
- concours de droit commun et examen professionnalisé réservé de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale : du 25 au 28 mai 2020 ;
- examen professionnalisé réservé magasinier des bibliothèques principal de 2e classe: 4 juin 2020 ;
- concours interne d'attaché : du 15 au 19 juin 2020 ;
- concours de droit commun, concours externe spécial et examen professionnalisé réservé de conservateur des bibliothèques : du 29 juin au 3 juillet 2020.

CGT Educ'action

case 549, 263 rue de Paris - 93515 Montreuil
cedex

unsen@ferc.cgt.fr - 01 55 82 76 55 -

www.cgteduc.fr



4 pages concours 2020

Pour rejoindre la CGT Educ'action

Mme / M Nom : Prénom :

Téléphone : Mél :

Adresse :

Code postal : Ville :

Métier : Lieu d'exercice :

Je renvoie ce coupon à : CGT Educ'action - case 549 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex / unsen@ferc.cgt.fr

**CONTACT : 263, rue de Paris Case 549, 93515 Montreuil Cedex ,
Tél. : 01.55.82.76.55, Mail : unsen@ferc.cgt.fr, Facebook : CGT Educ'action**